

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

2021 -43 OUVERTURE DE TROIS POSTES EN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 1^{er} avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Considérant que le décret tertiaire impose notamment une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique et que sont concernés les bâtiments et ensemble de bâtiments du tertiaire >1000 m² de surface plancher.

Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Energétique, souhaite accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des dispositions du décret précité, en leur proposant de mettre à leur disposition ses missions d'expertise et de conseil dédiées à la gestion énergétique.

Considérant que le service Transition Energétique – Ingénierie nécessite une réorganisation pour garder un pilotage efficace de l'activité par le responsable, au vu de son expansion et de l'évolution des métiers qui l'intègrent.

Considérant que pour mettre en œuvre cet accompagnement ainsi que cette réorganisation, les effectifs actuels du SYDELA ne sont pas suffisant et qu'il est nécessaire de recruter des renforts temporaires.

Considérant que le SYDELA peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans,

Considérant que le SYDELA souhaite procéder à l'ouverture de trois postes en contrat de projet comme suit :

- Un conseiller en énergie partagée sur un contrat de projet de 3 ans
- Un conseiller en énergie partagée sur un contrat de projet de 18 mois
- Un chargé de mission chaleur sur un contrat de projet de 18 mois

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à lancer le recrutement de trois emplois non permanents dans le cadre d'un contrat de projet, comme suit :**
 - Un poste de technicien principal de 2ème classe d'une durée de 36 mois ;
 - Un poste de technicien principal de 2ème classe d'une durée de 18 mois ;
 - Un poste d'ingénieur d'une durée de 18 mois ;
- **De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210408-2021-43-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021